



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions

OBJET : CONVENTION ENTRE LE CCAS ET LA SOCIÉTÉ VENDOME RECEPTION POUR L'ORGANISATION DE DEJEUNERS FESTIFS A DESTINATION DES RETRAITES VINCENNOIS,

**DÉCISION N° DM-CCAS-23-003
EN DATE DU 22 MARS 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 6 juillet 2022, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence de la Présidente, à la Vice-présidente ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence, publié sur le BOAMP le 26 janvier 2023, relatif à l'organisation de déjeuners festifs à destination des retraités Vincennois ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société VENDOME RECEPTION jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société VENDOME RECEPTION, située au 30 bis, rue du Vieil Abreuvoir 78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, le marché relatif à l'organisation de déjeuners festifs à destination des retraités Vincennois.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande, sans indication de montants et/ou de quantités minimum, et avec un maximum en quantité de 600 personnes.

Le prix unitaire par convive est de 66,66 € HT réparti entre :

- la restauration : 60,16 € HT
 - TVA à 10% = 5,59 € HT
 - TVA à 20 % = 0,29 € HT
 - soit 66,04 € TTC ;
- l'animation : 6,50 € HT
 - TVA à 20% = 1,30 € HT, soit 7,80 € TTC.

Le marché est traité à prix unitaire pour une quantité de 200 personnes.

Le marché s'exécutera dans la période du 22 mai au 8 juin 2023 hors mardi, vendredi, week-end, jours fériés et le 25 mai 2023, en accord avec le CCAS.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :
094-269400479-20230322-lmc1H10719H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/03/2023
Date de Publication : 23/03/2023

La vice-présidente,

Signé

Cécile BRÉON

Accusé Réception en Préfecture :
094-269400479-20230322-lmc1H10719H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/03/2023
Date de Publication : 23/03/2023